

Qu'est-ce qu'une norme européenne?

Une norme européenne (NE) est un document établi par consensus et approuvé par le Comité de normalisation européenne (CEN). Il contient une série de spécifications (exigences) et/ou recommandations relatives à des produits, systèmes, processus ou services qui peuvent être adaptées par le secteur dans tous les Etats membres de l'Union européenne. Une norme européenne (NE) peut également servir à établir une terminologie commune au sein d'un secteur spécifique.

Une fois ratifiée par le CEN, une norme européenne doit être mise en œuvre par les membres du CEN comme une norme nationale identique, toutes les normes nationales antagonistes devant être retirées. C'est la raison pour laquelle une norme européenne peut se substituer potentiellement à 31 (27+4) normes nationales différentes.

Bien que les normes européennes soient volontaires, une fois qu'elles sont adoptées, il est obligatoire qu'elles remplacent les normes nationales existantes, mais pas la législation nationale. Dès que le processus européen a débuté, plus aucun travail n'est permis sur des normes nationales. Aucun pays individuel ne peut bloquer le développement d'une norme au terme de la procédure.

Comment la norme sera-t-elle développée et dans quel calendrier?

La CEPA et ses membres, les promoteurs de la norme européenne, collaboreront avec le CEN pour établir un groupe de travail européen qui bénéficiera du soutien d'un Secrétariat basé à l'INI, l'Institut national italien de normalisation.

L'INI et l'ANID, l'Association nationale italienne de lutte contre les nuisibles, ont été à l'origine du projet.

Les organismes de normalisation nationaux individuels décideront des contributions nationales et les géreront. La CEPA a un statut d'observateur du groupe de travail et elle collaborera étroitement avec le Secrétariat et son Président pour piloter la norme européenne.

Le travail a déjà commencé dans ce cadre et, le 30 juillet 2010, le CEN a accepté la proposition présentée par l'office national italien de normalisation (UNI) avec le soutien de la CEPA et de ses membres pour établir une norme européenne.

Dans la foulée de l'acceptation de la proposition, le CEN a annoncé la création d'un comité dédié **CEN/TC 404 'Project Committee - Services of pest management companies'** afin de gérer le développement de la nouvelle norme.

La réalisation des travaux devrait prendre de trois à quatre ans.

Contact: Roland Higgins
Directeur Général Secrétariat CEPA
37 Seringenstraat, 1950 Kraainem, Belgique
T: +32 2 731 32 81, F: +32 2 731 58 43
E: roland@cepa-europe.org
W: www.cepa-europe.org



UNE NORME EUROPÉENNE POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE LUTTE CONTRE LES NUISIBLES

La position de la CEPA

La Confédération Européenne des Associations de Pesticides Appliqués (CEPA) et ses membres souhaitent promouvoir le développement d'une norme européenne (NE) pour le secteur de la lutte contre les nuisibles en collaboration avec le Comité européen de normalisation (CEN).

Cette norme européenne spécifiera les exigences, recommandations et compétences de base dans le cadre desquelles les entreprises de services de lutte contre les nuisibles devront opérer pour répondre aux besoins de leurs clients, qu'il s'agisse de sociétés privées, de pouvoirs publics ou du grand public.

Toutes les associations nationales européennes qui sont membres de la CEPA prescriront à leurs organisations membres de faire respecter cette norme une fois qu'elle sera en place.

En tant que promoteur de cette initiative, la CEPA souhaite engager le secteur de la lutte contre les nuisibles dans ce projet afin de

s'assurer que le secteur soit reconnu dans sa volonté de protéger de manière responsable les citoyens européens et l'environnement dans lequel ils vivent contre des risques pour la santé publique.

Background

Tous les produits pesticides utilisés au sein du secteur de la lutte professionnelle contre les nuisibles sont réglementés par la directive sur les produits biocides. Néanmoins, il n'existe pas d'exigence commune à travers l'Europe pour l'agrément des entreprises elles-mêmes de lutte contre les nuisibles ou des techniciens qui procèdent à l'application, à l'exception de l'Espagne, la France et l'Allemagne qui ont développé des normes nationales.

En avril 2008, en guise de première étape dans la procédure d'établissement d'une norme européenne professionnelle, le secteur de la lutte contre les nuisibles a lancé un ensemble de principes de gestion et d'objectifs communs, coordonnés par la CEPA et contenus dans le "Protocole de Rome".

En combinaison avec les normes nationales déjà en vigueur en Espagne, Allemagne et France, ces principes et objectifs de gestion serviront de point de départ pour une norme européenne globale promue par la CEPA au nom de ses membres et développée en collaboration avec le CEN et les Instituts de normalisation nationaux des Etats membres de l'Union européenne ainsi que de la Norvège, l'Islande, la Suisse et la Croatie.

Pourquoi le secteur de la lutte contre les nuisibles a-t-il décidé de développer une norme européenne commune?

En tant que promoteurs du projet CEN, la CEPA et ses membres souhaitent s'assurer que le secteur soit reconnu dans sa volonté de protéger de manière responsable les citoyens européens et

l'environnement dans lequel ils vivent contre des risques pour la santé publique.

L'établissement d'une norme européenne commune spécifiera les exigences, recommandations et compétences de base dans le cadre desquelles les entreprises de services de lutte contre les nuisibles devront opérer pour répondre aux besoins de leurs clients, qu'il s'agisse de sociétés privées, de pouvoirs publics ou du grand public, dans tous les pays de l'Union européenne et de l'AELE.

L'adoption de la norme par tous les membres de la CEPA garantira la qualité, le professionnalisme et contribuera à une amélioration des performances et des méthodes au sein du secteur de la lutte contre les nuisibles.

D'autres atouts majeurs résultant de l'engagement du secteur de la lutte contre les nuisibles dans ce projet ont été identifiés. Les principaux sont les suivants:

- Le projet permettra une sensibilisation quant à la valeur pour la société que représente le secteur de la lutte contre les nuisibles grâce au maintien de la santé et de l'hygiène;
- L'initiative contribuera au contrôle de l'utilisation non professionnelle et fournira par conséquent un soutien important pour les produits indispensables en vue de protéger la santé publique, mais néanmoins sous la pression de mesures de restriction ou de suppression;
- Enfin, l'introduction d'une norme européenne et le dialogue qu'elle entraînera amélioreront l'interaction de la CEPA avec les institutions européennes et toutes ses autres parties prenantes.

Le secteur professionnel européen de la lutte contre les nuisibles

Le secteur européen professionnel de la lutte contre les nuisibles joue un rôle important dans la protection de la santé publique et le maintien dans de bonnes conditions de sécurité et exemptes de nuisibles et de maladies les habitations, écoles, zones de récréation, hôtels et autres entreprises.

Le secteur de la lutte contre les nuisibles représente plus de 2700 millions de chiffre d'affaires, il emploie plus de 40.000 personnes dans plus de 10.000 entreprises à travers l'Europe, la majorité d'entre elles étant des petites et moyennes entreprises (PME). Les membres de la CEPA représentent plus de 80% de la valeur du marché européen.

Qu'est-ce que la CEPA?

Basée à Bruxelles, capitale de l'Europe, la Confédération Européenne des Associations de Pesticides Appliqués (CEPA) représente le secteur européen professionnel de la lutte contre les nuisibles. Elle réunit et fédère 19 associations nationales ainsi que des membres-associés issus d'entreprises de services, de fabricants et de distributeurs internationaux de la lutte contre les nuisibles.

Qu'est-ce que le CEN?

Le Comité européen de normalisation (CEN) est l'organisme de normalisation de l'Union européenne pour le développement de normes dans tous les secteurs, à l'exception des télécommunications et des champs électrotechniques.

Les membres du CEN sont les organismes de normalisation nationaux des 27 Etats membres de l'Union européenne et quatre pays supplémentaires appartenant à l'Association européenne de libre-échange (AELE), à savoir l'Islande, la Norvège, la Suisse et la Croatie.